

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

**34 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION D'EVACUATION
DES EAUX PLUVIALES DN 400 QUARTIER SAINT PEE, CHEMIN DU PONT
LAVIGNE**

Monsieur André LABARTHE expose qu'afin de répondre aux contraintes hydrauliques identifiées dans l'usage des terrains à cet endroit, compte tenu du constat dressé par les riverains, et compte tenu des difficultés qu'ils supportent dans l'évacuation des eaux pluviales, il convient de construire une conduite de diamètre utile 400 mm le long du Chemin du Pont de Lavigne, jusqu'au Vert sur une longueur de 85 m environ.

La traversée de la propriété privée (référence cadastrale : J 176) appartenant à Monsieur Jean-Baptiste MOULIA se fera grâce à une servitude de tréfonds, accordée par le propriétaire à titre gracieux.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

